

DECRET N° 2005-475 DU 04 AOUT 2005

Portant approbation des états financiers
de la Loterie Nationale du Bénin pour
l'exercice clos au 31 décembre 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
 - Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2005 fixant la structure-type des Ministères ;
 - Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
 - Vu** le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2005 ;

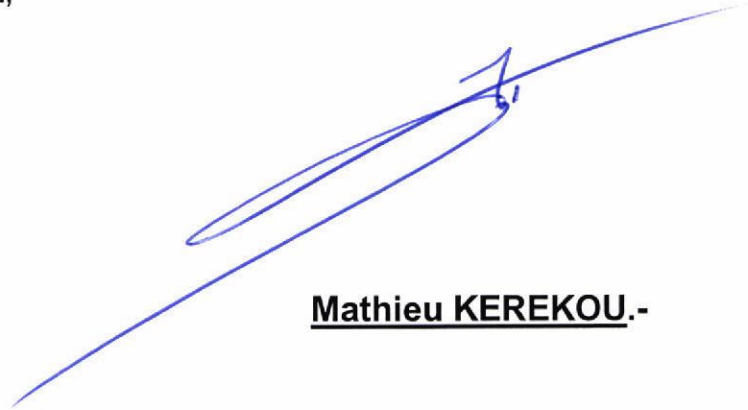
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de la Loterie Nationale du Bénin (LNB) pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 août 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 LNB 2 JO 1.